



Frédéric LETURQUE
Maire d'Arras,
1^{er} Vice-président de
la CUA
Conseiller régional

Mesdames, Messieurs

Comme vous le savez, le sujet du stationnement au sein de votre quartier est une question épineuse qui suscite, depuis de nombreuses années, des réactions passionnées et légitimes. Depuis ces derniers mois, nous avons engagé une vaste concertation à laquelle vous avez peut-être participé. Nous avons souhaité largement échanger afin de trouver ensemble des solutions équilibrées pour le plus grand nombre en proposant des modifications des règles de stationnement dans votre quartier « Arrière gare / Université ».

Lors des réunions qui ont eu lieu les 15 et 17 octobre puis le 12 décembre 2018, 4 options ont ainsi été débattues :

- Maintien de la situation actuelle (zone blanche)
- Mise en place d'une zone payante (zone verte)
- Mise en place d'une zone à durée limitée intégrale (zone bleue)
- Mise en place d'une zone à durée limitée partielle (zone bleue + maintien de zones blanches)

Nous avons pris acte de **la volonté de supprimer la zone blanche actuelle** et donc de faire évoluer le stationnement dans votre quartier. Nous avons aussi entendu votre souhait de **ne pas mettre en place de zone verte**, c'est-à-dire payante.

Nous avons étudié à votre demande l'idée d'une **zone bleue**. Sa mise en place de façon intégrale est impossible à ce stade. En effet, notre gare d'Arras, la 3^e de la région et la 24^e de France en termes de trafic, et l'Université d'Artois, sont des pôles **essentiels pour le dynamisme de la ville**. Empêcher le stationnement des visiteurs extérieurs **pénaliserait fortement l'attractivité de la ville dont nous sommes tous fiers**.

Au regard de ces éléments et suite à nos échanges, il a donc été décidé qu'une **ZONE BLEUE PARTIELLE** serait mise en place :

- Les rues à **stationnement unilatéral passeront donc intégralement en zones bleues**
- Les rues à **stationnement bilatéral** passeront quant à elles, d'un côté en **zone bleue et de l'autre, en zone blanche**.

Le **CÔTÉ BLEU** permet :

- En tant que **riverain**, de vous **stationner gratuitement**, après avoir apposé, sur le pare-brise de chacun de vos véhicules, un badge personnalisé mis à disposition gratuitement.
- En tant qu'extérieur, de vous **stationner gratuitement durant 2 heures maximum**, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, après avoir acquis un disque de stationnement.

Le **CÔTÉ BLANC** permet les mêmes dispositions qu'actuellement, à savoir un stationnement entièrement gratuit (limité à 7 jours consécutifs par le Code de la Route).



Concrètement, concernant le **BADGE** à coller sur le véhicule, il sera **gratuitement mis à disposition des riverains** qui en feront la demande **à partir du 9 mai 2019 à raison de 2 badges maximum par adresse postale** (adresse figurant sur la carte grise du véhicule).

Il sera à **retirer au Point Info Stationnement** de la Ville d'Arras (53 boulevard Faidherbe) avec les documents requis. Il sera à renouveler chaque année courant décembre pour l'année suivante ou au cours de l'année pour tout changement de véhicule.

Lors du retrait du badge, il vous sera demandé de compléter un questionnaire concernant vos habitudes de déplacement. Il nous permettra d'obtenir une vraie cartographie du quartier, d'évaluer la politique mise en place et d'affiner avec vous le dispositif dans le futur.

Pour votre information, **le parking de la Place Emile Breton deviendra quant à lui payant**. Ce changement permettra d'offrir un stationnement à proximité immédiate de la gare aux usagers qui le souhaitent.

La **signalisation** correspondante sera mise en place par la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), gestionnaire de cette compétence, **courant avril**, selon le planning d'interventions de l'entreprise, et les conditions météorologiques. Des arrêtés d'interdiction de stationnement seront **pris pour permettre cette signalisation**.

L'entrée en vigueur de la zone bleue partielle est fixée au lundi 3 juin 2019.

Je proposerai le vote d'une délibération dans cet esprit au prochain conseil municipal.

Pour plus de visibilité et de compréhension, un **plan général de votre quartier vous est communiqué en annexe**. Pour toutes questions ou suggestions complémentaires, une **adresse email spécifique** (reglementation@ville-arras.fr) a été créée afin de répondre à vos demandes. N'hésitez pas à l'utiliser. Elle est faite pour vous et doit nous conduire à vous apporter rapidement les réponses à vos questions.

Vous pouvez également joindre Yannick ALLOUCHERY au 03 91 95 22 82 ou au 03 21 23 70 70 en journée et, pour toute urgence ou en dehors des horaires habituels de bureaux, notre collaborateur d'astreinte 24h/24 au 0 805 090 062.

Gauthier OSSELAND, adjoint en charge de la mobilité, les élus de votre quartier et en particulier Annie LOBBEDEV, et les services municipaux, restent, bien entendu, à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric LETURQUE